

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 784****20 septembre 2001****SOMMAIRE**

352 S.A., Luxembourg .....	37588	Cave Royale S.A., Luxembourg .....	37611
352 S.A., Luxembourg .....	37588	Centaur International Holdings S.A., Luxembourg .....	37612
A. N. C., S.à r.l., Strassen .....	37608	Chandra Invest S.A., Luxembourg .....	37613
Abilis S.A., Luxembourg .....	37602	Chandra Invest S.A., Luxembourg .....	37613
Actua S.A., Mamer .....	37603	Chandra Invest S.A., Luxembourg .....	37613
Actua S.A., Mamer .....	37603	Châtillon S.A., Luxembourg .....	37616
AD Trust S.A., Strassen .....	37602	CIPA S.A., Compagnie d'Industries et de Parti-	
AD Trust S.A., Strassen .....	37602	cipations, Luxembourg .....	37612
AD Trust S.A., Strassen .....	37602	Cigonex S.A., Luxembourg .....	37614
AES Abigail, S.à r.l., Luxembourg .....	37596	CitiMoney S.A., Luxembourg .....	37623
AES Abigail, S.à r.l., Luxembourg .....	37598	Cloos S.A., Esch-sur-Alzette .....	37613
Air Tools S.A., Luxembourg .....	37606	Cocokamel S.A., Strassen .....	37614
Air Tools S.A., Luxembourg .....	37606	Cocokamel S.A., Strassen .....	37614
Aldero S.A., Mamer .....	37607	Comast Luxembourg S.A., Luxembourg .....	37615
Aldero S.A., Mamer .....	37607	Comsolve S.A., Luxembourg .....	37615
Aldero S.A., Mamer .....	37607	Datacenter Luxembourg S.A. ....	37617
Aldero S.A., Mamer .....	37609	Datacenter Luxembourg S.A., Luxembourg .....	37617
Aldringen Investment S.A., Luxembourg .....	37603	Deloitte Touche Tohmatsu - DTT, S.à r.l.,	
Alpine Corporation Limited, Sheffield .....	37595	Strassen .....	37618
Alsace Saveurs S.A., Luxembourg .....	37607	Diekirch Investment S.A., Luxembourg .....	37632
An der Bakes, S.à r.l., Luxembourg .....	37608	Dodge S.A., Luxembourg .....	37621
Anthony Management S.A. ....	37608	Dr. Perthain & Partners, S.à r.l. ....	37618
Archi-Concept International, S.à r.l., Howald .....	37608	Edifac S.A., Luxembourg .....	37615
Archimedia, S.à r.l., Luxembourg .....	37594	Edmarosa Holding S.A., Senningerberg .....	37627
Arcotex S.A., Luxembourg .....	37609	Edmarosa Holding S.A., Senningerberg .....	37628
Audita Europe S.A. ....	37609	Fior S.A., Luxembourg .....	37625
Bars Import & Export S.A. ....	37595	#1 Florida Mobile Home Camping A.G., Berel-	
Begelux S.A., Mamer .....	37610	dange .....	37591
Begyval S.A., Luxembourg .....	37606	Graziano, S.à r.l., Luxembourg .....	37617
Belle-Ligne S.A. ....	37609	Jakobsberg Centrum Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Belval Invest S.A., Luxembourg .....	37610	bourg .....	37628
Beta Re S.A., Luxembourg .....	37604	Jakobsberg Centrum Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Beta Re S.A., Luxembourg .....	37606	bourg .....	37630
Breadshop, S.à r.l., Foetz .....	37610	Kojac S.A., Bereldange .....	37630
Byblos Maritime S.A., Luxembourg .....	37619	Ladbroke Group International Luxembourg S.A.,	
C. I. J. S.A., Mamer .....	37611	Luxembourg .....	37631
C. I. J. S.A., Mamer .....	37611	Ladbroke Group International Luxembourg S.A.,	
Callipige S.A., Luxembourg .....	37610	Luxembourg .....	37632
Canoe Securities Holding S.A., Luxembourg .....	37611	(De) Longhi Pinguino S.A., Luxembourg .....	37618
Canoe Securities Holding S.A., Luxembourg .....	37611	Societa di Consulenza Finanziaria International	
Capital International Europe Fund .....	37612	S.A. Holding, Luxembourg .....	37586
Capital International Europe Fund .....	37612	Unlimited Company S.A., Sanem .....	37589
Capital International Global Bond Fund, Sicav,		Vitral S.A., Luxembourg .....	37592
Luxembourg .....	37591		

**SOCIETA DI CONSULENZA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. HOLDING,****Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PACAYO INTERFINANCE S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- INNOVATIVE INVESTMENTS NETWORK LTD, une société régie par le droit des Iles de Cayman, établie et ayant son siège social à Grand Cayman (Iles de Cayman),

ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée SOCIETA DI CONSULENZA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. HOLDING.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et par l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein, le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril de chaque année à 10.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PACAYO INTERFINANCE S.A., prédésignée, mille cinq cents actions . . . . .	1.500
2.- La société INNOVATIVE INVESTMENTS NETWORK LTD, prédésignée, mille cinq cents actions . .	1.500
Total: trois mille actions . . . . .	<u>3.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent quarante mille francs luxembourgeois.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit à hauteur de trois cent mille francs suisses (CHF 300.000,-) est évalué à sept millions huit cent soixante-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 7.869.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Alfredo Villa, consultant, demeurant à Via Molinazzo 14, Lugano (Suisse).
- 2.- Monsieur Alessandro Dalla Pasqua, consultant, demeurant à Lungo Adige Matteotti 13, Verona (Italie).
- 3.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 4.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 5.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2004.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2001, vol. 857, fol. 14, case 7. – Reçu 78.690 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2001.

J.-J. Wagner.

(14414/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**352 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 32, rue Théodore Eberhard.

R. C. Luxembourg B 32.420.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

*Experts Comptables & Fiscaux*

(14421/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**352 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 32.420.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2001**Nominations statutaires*

Les actionnaires enregistrent la démission de ses fonctions d'administrateur de M. Antoine Wehenkel et lui accordent décharge pour l'exercice de son mandat.

M. Christian Gillard, demeurant La Grande aux Dimes, F-60700 Pont Point est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Antoine Wehenkel.

Les mandats des autres administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

Daniel Schwall, Arles (France), administrateur-délégué

Nicole Marie, Arles (France), administrateur

Christian Gillard, Pontpoint (France), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l.

*Transfert du siège*

Les actionnaires décident du transfert du siège de la société du 32, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg, au 28, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, avec effet immédiat.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

*Experts-comptables, réviseurs d'entreprises*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14422/592/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**UNLIMITED COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

## STATUTS

L'an deux mille un, le treize février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Ierace, indépendant, demeurant à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

2. Monsieur Nino Ierace, retraité, demeurant à L-5960 Itzig, 106, rue de l'Horizon.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNLIMITED COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Sanem.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, la société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-), divisé en neuf cent dix (910) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Alain lerace, prénommé, neuf cents actions . . . . .	900
2. Monsieur Nino lerace, prénommé, dix actions . . . . .	10
Total: neuf cent dix actions . . . . .	910

Les neuf cent dix (910) actions ont été libérées comme suit:

a) les dix (10) actions souscrites par Monsieur Nino lerace, prénommé, par un versement en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire,

b) les neuf cents (900) actions souscrites par Monsieur Alain lerace, prénommé, par l'apport en nature de neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la société anonyme PUBLICITE ET MEDIA, en abrégé P & M, avec siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

En outre, Monsieur Alain lerace, prénommé, a payé une prime d'émission au montant de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-onze virgule trente-six euros (EUR 92.991,36).

La réalité de cet apport a été prouvé au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et à la prime d'émission.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 140.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à trois millions six cent soixante-dix mille neuf cent trente et un francs luxembourgeois (LUF 3.670.931,-) et la prime d'émission à trois millions sept cent cinquante et un mille deux cent soixante-deux francs luxembourgeois (LUF 3.751.262,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain lerace, indépendant, demeurant à L-4493 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht,

b) Monsieur Nino lerace, retraité, demeurant à L-5960 Itzig, 106, rue de l'Horizon,

c) Monsieur François Pletschette, conseil fiscal, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:  
LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1571 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

3. Le siège social est établi à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ierace, N. Ierace, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 128S, fol. 39, case 8. – Reçu 74.222 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14415/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

### #1 FLORIDA MOBILE HOME CAMPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 77.762.

—

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 2. Februar 2001*

Gemäss Beschluss des Verwaltungsratsmitglieder vom 2. Februar 2001 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- RESORTS & PROPERTIES HOLDING AG, mit Sitz in Luxemburg, Verwaltungsratsmitglied
- SEGURA ASSETS S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (BVI), Verwaltungsratsmitglied
- Christian Faltot, Verwaltungsrat, wohnhaft in F-Villerupt, Verwaltungsratsmitglied.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 2. Februar 2001.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14420/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

### CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 63.702.

—

#### EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2000 a pris les décisions suivantes:

##### *Conseil d'Administration*

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Madame Ida Levine et Messieurs Mark A. Brett, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Farhad Tavakoli et Jim Mulally.

Les actionnaires ont élu comme administrateur Monsieur Steven R. Fenton en remplacement de Monsieur Christopher N. Edge.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

##### *Réviseur d'Entreprises*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été réélu Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND, SICAV*

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 538, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14468/013/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**VITRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2. CLEVERDAN S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub. 1 et sub. 2 sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée VITRAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominales de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les admi-



nistrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 22 mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale: ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2002.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société MAJENTEL S.A., prédésignée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.199
2. La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, une action . . . . .	1
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

*Pro-fisco*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit à hauteur de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) équivaut à la somme d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
2. KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
3. Monsieur Nicolas Wassmer, administrateur de sociétés, demeurant à Fribourg (Suisse), 6, rue St. Pierre.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2006.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Nicolas Wassmer, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2001, vol. 855, fol. 95, case 5. – Reçu 12.909 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2001.

J.-J. Wagner.

(14416/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ARCHIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 25.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société.*

(14446/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ALPINE CORPORATION LIMITED.**

Siège social: S84LU Sheffield, 330, Peterstreet.

—  
Réquisition aux fins d'inscription au registre du commerce de Luxembourg d'un bureau de liaison  
de la société de droit anglais ALPINE CORPORATION LIMITED

Constituée: 26 décembre 1997  
 N° d'incorporation: 3439850  
 Capital: mille livres sterling, réparti en mille actions d'une livre chacune  
 Siège social: Caxton House,  
 Peterstreet 330  
 S84LU Sheffield (UK)  
 Objet social: Général (voir statuts traduits).

Dénomination du bureau de liaison: W.T.E.

Dotation de capital de LUF 100.000,-

Est nommé directeur:

Monsieur Henri Lalande, demeurant 38, rue des Artisans à F-28630 Morancez.

Siège social du bureau de liaison:

100, rue de Bonnevoie à L-1261 Luxembourg

B.P. 1235, L-1012 Luxembourg.

Activité à Luxembourg limitée à:

- l'entreprise d'affrètement routier
- l'entreprise de déménagement
- la location de véhicule sans chauffeur
- ainsi que toute autre activité se rapportant au transport + expédition et stockage de marchandises.

*Le rapporteur*

Signature

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés de la société de droit anglais ALPINE CORPORATION LIMITED, réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, décident ce 16 février 2001 de l'ouverture d'un bureau de liaison à Luxembourg, avec comme

Dénomination du bureau de liaison: W.T.E.

Dotation de capital de LUF 100.000,-

Est nommé directeur:

Monsieur Henri Lalande, demeurant 38, rue des Artisans à F-28630 Morancez.

Siège social du bureau de liaison:

100, rue de Bonnevoie à L-1261 Luxembourg

Activité à Luxembourg limitée à:

- l'entreprise d'affrètement routier
- l'entreprise de déménagement
- la location de véhicule sans chauffeur
- ainsi que toute autre activité se rapportant au transport + expédition et stockage de marchandises.

*Le rapporteur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 95, case 5. – Reçu 1.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14419/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**BARS IMPORT & EXPORT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.104.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société BARS IMPORT & EXPORT S.A., R.C. Luxembourg Section B Numéro 58.104 n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 15 février 2001.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J. H. van Leuvenheim

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14449/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**AES ABIGAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.151.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of AES ABIGAIL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 79.151, incorporated by deed dated on 27th November 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Noëlle Antoine, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The chairman appoints as secretary Bruno Bagnouls, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Xavier Pauwels, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To approve the transfer of 5 shares of the Company by AES EDC HOLDING L.L.C. to AES EDC HOLDING II, INC and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

2.- Amendments of article ten of the by-laws of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

*First resolution*

It is resolved to approve the transfer of 5 (five) shares with a par value of EUR 25,- (twenty-five euros), representing 1% of the share capital of AES ABIGAIL, S.à r.l., afore named, by AES EDC HOLDING L.L.C., a company incorporated under the laws of the State Delaware, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle, Delaware 19805, USA, to AES EDC HOLDING II, INC, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centre Road, Wilmington, New Castle, Delaware, 19808, USA, at the afore mentioned nominal value.

*Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, AES ABIGAIL, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg 'Code civil' as amended.

The Board of Managers is here represented by Noëlla Antoine by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As consequence of the foregoing, it is stated that the partnership of AES ABIGAIL, S.à r.l., is composed as follows:

1. AES EDC HOLDING L.L.C., prenamed, four hundred and ninety-five shares .....	495
2. AES EDC HOLDING II, INC, prenamed, five shares .....	5
Total: five hundred shares .....	500

*Second resolution*

The partner decides to amend the article ten of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

«**Art. 10.** The Company is managed by one manager or by a board of managers, either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

All power and authority to manage the affairs of the Company shall be vested in its Board of Managers.

All meetings of the Board of Managers shall be held at the Company's offices in Luxembourg and any decision purported to be made in any jurisdiction other than Luxembourg shall be void and have no effect.

The quorum for all meetings of the Board of Managers shall be two Managers, one of whom shall be a person resident in Luxembourg.

A board meeting of the Managers of the Company shall be held at least once a year at the Company's offices in Luxembourg.'

Such amendments in article 10 and in the partnership of AES ABIGAIL, S.à r.l., will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AES ABIGAIL, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 79.151, constituée, suivant acte reçu le 27 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Noëlla Antoine, résident à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Bruno Bagnouls, résident à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Xavier Pauwels, résident à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Approuver le transfert de 5 parts sociales de la Société AES ABIGAIL, S.à r.l., de AES EDC HOLDING L.L.C. à AES EDC HOLDING II, INC.

2.- Modification de l'article dix des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, constituant 1% du capital de la société AES ABIGAIL, S.à r.l., prédésignée, par AES EDC HOLDING L.L.C., une société régie par le droit de l'Etat Delaware et ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique, à AES EDC HOLDING II, INC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, USA, et ayant son siège social à 2711 Centre Road, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA à la valeur nominale prémentionnée.

#### *Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, AES ABIGAIL, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois telle que modifié.

Le conseil de gérance est ici représenté par Noëlla Antoine, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la composition des associés dans AES ABIGAIL, S.à r.l., se compose comme suit:

1.- AES EDC HOLDING L.L.C., prédésignée, quatre cent quatre-vingt-quinze actions . . . . .	495
2.- AES EDC HOLDING II, INC, prédésignée, cinq actions. . . . .	5
Total: cinq cents actions. . . . .	500

#### *Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants ou non, choisis parmi les sociétés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Tout pouvoir et autorité pour la question quotidienne de la société seront du ressort du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance seront tenues aux bureaux de la société à Luxembourg et toute décision prise dans d'autres juridictions que celle du Luxembourg seront nulles et sans effet.

Le quorum requis lors des réunions du conseil de gérance sera de deux gérants, l'un deux devra être résident au Luxembourg.

Une réunion du conseil de gérance de la société devra se tenir au moins une fois par an dans les bureaux de la société au Luxembourg.'

Une telle modification de l'article 10 des statuts et de la composition des associés de AES ABIGAIL, S.à r.l., sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont, acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Antoine, B. Bagnouls, X. Pauwels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

J. Elvinger.

(14432/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**AES ABIGAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.151.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partners of AES ABIGAIL, S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the November 27, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association have been amended by deed early this day not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Noëlla Antoine, employee, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier Pauwels, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 192,068,800.- (one hundred ninety-two million sixty-eight thousand eight hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 192,081,300.- (one hundred ninety-two million eighty-one thousand three hundred euros) by the issue of 7,682,752.- (seven million six hundred eighty-two thousand seven hundred and fifty-two) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 768,275,085.- (seven hundred sixty-eight million two hundred seventy-five thousand and eighty-five euros), to be allocated as follows:

EUR 749,068,205.- (seven hundred and forty-nine million sixty-eight thousand two hundred and five euros) to a distributable item of the balance sheet,

EUR 19,206,880.- (nineteen million two hundred six thousand eight hundred and eighty euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptance by the managers of AES ABIGAIL, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 192,068,800.- (one hundred ninety-two million sixty-eight thousand eight hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 192,081,300.- (one hundred ninety-two million eighty-one thousand three hundred euros) by the issue of 7,682,752.- (seven million six hundred eighty-two thousand seven hundred and fifty-two) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, together with a share premium amounting globally to EUR 768,275,085.- (seven hundred sixty-eight million two hundred seventy-five thousand and eighty-five euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union partner state.

*Second resolution*

The partners accept the subscription of all the new shares to be issued by AES EDC HOLDING L.L.C., prenamed.

*Contribution's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned company AES EDC HOLDING L.L.C., here represented as stated here-above; which declares to subscribe to all the 7,682,752 (seven million six hundred eighty-two thousand seven hundred and fifty-two) new shares and to pay them up by contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

991,238 (nine hundred ninety-one thousand two hundred and thirty-eight) shares with a par value of DKK 100.- (one hundred Danish Kroners) of AES AUSTIN ApS, a company incorporated under the laws of Denmark, representing 99% of the share capital of this last company, divided in 1,001,250 shares; this contribution being valued at EUR 960,343,885.- (nine hundred sixty million three hundred forty-three thousand eight hundred and eighty-five euros), remunerated by issue of 7,682,752 (seven million six hundred eighty-two thousand seven hundred and fifty-two) new shares in AES ABIGAIL, S.à r.l.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned company, by a copy of its shareholders' register and by a declaration issued by its managers attesting the current number of shares, their ownership and their true valuation.

*Effective implementation of the contribution*

AES EDC HOLDING L.L.C., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- that the shares of AES AUSTIN ApS are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights exist by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that it is the sole full owner of these shares and possessing the power to dispose of it;
- that all formalities shall be carried out in Denmark, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to AES ABIGAIL, S.à r.l., amounts to EUR 960,343,885.- (nine hundred sixty million three hundred forty-three thousand three hundred and twenty-one euros), allocated as follows:

EUR 192,068,800.- to the share capital

EUR 749,068,205.- to a distributable item of the balance sheet

EUR 19,206,880.- to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr Stefan Dijkers, manager, residing at Braakmanlaan 26, 4521 AA Biervliet, Pays-Bas,
  - b) Mr Steven Clancy, vice-president, residing at 1001 North 19th Street, Floor 20, Arlington, Virginia 22209, USA,
  - c) Mr Edward Segers, manager, residing at NL-4533 AH Termeuzen, Wolverineslaan 9,
  - d) Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch,
- here represented by Mrs Noëlla Antoine, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and singularly legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, all of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article six of the Articles of Association to read as follows:

**'Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 192,081,300.- (one hundred ninety-two million eighty-one thousand and three hundred euros), represented by 7,683,252 (seven million six hundred eighty-three thousand two hundred and fifty-two) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.'

*Fixed rate tax exemption request*

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in a E.U.-partner state, the company's managers require the exemption of Luxembourg registration duty ('droit d'apport') on the basis of article 4-2 (four two) of the law of 29th December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

*Retainer:*

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AES ABIGAIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 2000, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Pauwels, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 960.343.885,- (neuf cent soixante million trois cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à 960.356.385,- (neuf cent soixante million trois cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) par l'émission de 7.682.752,- (sept million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 768.275.085,- (euros) qui sera attribuée comme suit:

- EUR 749.068.205,- (sept cent quarante-neuf million soixante-huit mille deux cent cinq euros) à un poste distribuable du bilan,

- EUR 19.206.880,- (dix-neuf million deux cent six mille huit cent quatre-vingts euros) à un poste non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de AES ABIGAIL, S.à r.l.

4. Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit, à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 960.343.885,- (neuf cent soixante million trois cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 960.356.385,- (neuf cent soixante million trois cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) par l'émission de 7.682.752 (sept million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 768.275.085,- (sept cent soixante-huit million deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-cinq).

#### *Deuxième résolution*

Les associés acceptent la souscription de toutes les parts sociales nouvelles par AES EDC HOLDING L.L.C., prénommée.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée AES EDC HOLDING L.L.C., représentée comme dit ci-avant; Laquelle a déclaré souscrire les 7.682.752 (sept million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-deux) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature suivant:



*Description de l'apport*

991.238 (neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de DKK 100 (cent couronnes danoises) chacune, de AES AUSTIN ApS, une société régie par les lois du Danemark, représentant 99% du capital social de cette dernière, divisé en 1.001.250 (un million mille deux cent cinquante) actions; cet apport étant évalué à EUR 960.343.885,- (neuf cent soixante million trois cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros), rémunéré par l'émission de 7.682.752 (sept million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-deux) parts sociales nouvelles de AES ABIGAIL, S.à r.l.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une copie de son registre d'actionnaires.

*Réalisation effective de l'apport*

AES EDC HOLDING L.L.C., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit-ci-avant, déclare:

- que les actions de AES AUSTIN ApS sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Danemark, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à AES ABIGAIL, S.à r.l., s'élève à EUR 960.343.885,- (neuf cent soixante million trois cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros), affecté comme suivant:

- EUR 192.068.800, au capital social,
- EUR 749.068.205,- en prime d'émission distribuable,
- EUR 19.206.880,- en prime d'émission non distribuable.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- a) M. Stefan Dijkers, gérant, demeurant à Braakmanlaan 26, 4521 AA Biervliet, Pays-Bas,
- b) M. Steven Clancy, vice-président, demeurant à 1001 North 19th Street, Floor 20, Arlington, Virginia 22209, USA,
- c) M. Edwald Segers, gérant, demeurant à NL-4533 AH Termeuzen, Wolverlineslaan 9,
- d) M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ici représentés par Monsieur Noëlla Antoine, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscriptions et libérations.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**'Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 960.356.385,- (neuf cent soixante millions trois cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-cinq), divisé en 7.683.252 (sept million six cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-deux) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.'

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

*Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75% des parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, les gérants de la société requiert sur base de l'article 4.2 (quatre.deux) de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariés mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Antoine, P. Van Hees, X. Pauwels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

*J. Elvinger.*

(14433/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ABILIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.464.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 10 juin 2000 que:

- ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 10 juin 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14423/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AD TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.189.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14428/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AD TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.189.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14429/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AD TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.189.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1999:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Freddy Pauels de son poste d'administrateur le 30 novembre 1999 et
3. L'Assemblée Générale donne décharge à Monsieur Freddy Pauels.
4. L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité d'administrateur:  
La société A.D. CONSULT, S.à r.l., ayant son siège social à L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

5. Conformément à l'article 10 et à l'article 11 de ses statuts, l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité, Monsieur Werner Musch, prénommé, au poste d'Administrateur-Délégué.

Conformément à l'article 5 des statuts la société est engagée par sa seule signature.

Leur fonction prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

Fait à Strassen, le 1<sup>er</sup> décembre 1999.

Pour la société AD TRUST AG

W. Müsch

Administrateur-Délégué

A. D. CONSULT

W. Müsch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14430/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ACTUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R. C. Luxembourg B 53.475.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14424/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ACTUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R. C. Luxembourg B 53.475.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 31 octobre 2000:

1. L'intégralité du capital social est représentée.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem, à L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

Fait à Mamer, le 31 octobre 2000.

Pour la société ACTUA S.A.

J. Allard

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14425/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALDRINGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.443.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14439/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BETA RE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 25.361.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BETA RE (the 'Company') (formerly: SAFE REINSUR-ANCE), a société anonyme having its registered office in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 29th December 1986, published in the Mémorial C n° 83 of 3rd April 1987; the Articles of Incorporation of the Company were amended by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 14th April 1987, published in the Mémorial C n° 228 of 19th August 1987; by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 26th November 1993, published in the Mémorial C n° 43 of 1st February 1994, and by a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 31st January 2000, published in the Mémorial C n° 523 of 21st July 2000.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M<sup>e</sup> Annick Dennewald, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Conversion of the capital of the Company into United States Dollars with effect from 31st March 2000 at the Luxembourg Franc / United States Dollars exchange rate of 42.39611 LUF / 1.- USD prevailing as at the close of business on 31st March 2000 so that the amount of fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-), representing the capital is converted into one million one hundred and seventy-nine thousand three hundred and fifty-three United States Dollars and forty-four cents (USD 1,179,353.44).

B. Increase of the share capital by the amount of three hundred and twenty thousand six hundred and forty-six United States Dollars and fifty-six cents (USD 320,646.56) without issue of shares.

C. Consequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the Articles of Incorporation.

II. The Shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented Shareholders, signed ne varietur by the Shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present General Meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had been satisfactorily informed on the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert the capital of the Company into United States Dollars with effect from 31st March 2000 at the Luxembourg Franc / United States Dollars exchange rate of 42.39611 LUF / 1.- USD prevailing as at the close of business on 31st March 2000 so that the amount of fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-), representing the capital is converted into one million one hundred and seventy-nine thousand three hundred and fifty-three United States Dollars and forty-four cents (USD 1,179,353.44).

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital by the amount of three hundred and twenty thousand six hundred and forty-six United States Dollars and fifty-six cents (USD 320,646.56) without issue of shares.

The increase of capital has been made by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a result of the preceding conversion and increase of capital, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

'The corporate capital is set at one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000.-), represented by one thousand (1,000) shares without par value.'

There being no further business, the General Meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its conversion and increase of capital are estimated at two hundred and ten thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BETA RE (la 'Société') (anc. SAFE REINSURANCE), une société anonyme, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1986, publié au Mémorial C n° 83 du 3 avril 1987; les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 14 avril 1987, publié au Mémorial C ° 228 du 19 août 1987; suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 26 novembre 1993 publié au Mémorial C n° 43 du 1<sup>er</sup> février 1994 et par acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C n° 523 du 21 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire M<sup>e</sup> Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et en tant que scrutatrice M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. Conversion du capital social de la Société en US dollars avec effet au 31 mars 2000, au taux de conversion francs luxembourgeois / US dollars de 42,39611 LUF / 1,- USD prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000 de telle sorte que le montant de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représentant le capital est converti en un million cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante-trois US dollars et quarante-quatre cents (USD 1.179.353,44).

B. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent vingt mille six cent quarante-six US dollars et cinquante-six cents (USD 320.646,56) sans émission d'actions.

C. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les actionnaires, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. L'entièreté du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant que l'agenda leur a été dûment notifié et qu'ils ont été informés de manière satisfaisante de son contenu avant cette assemblée, il n'était pas nécessaire d'envoyer des convocations.

IV. Cette assemblée, représentant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de la Société en US dollars avec effet au 31 mars 2000, au taux de conversion francs luxembourgeois / US dollars de 42,39611 LUF / 1,- USD prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000 de telle sorte que le montant de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représentant le capital est converti en un million cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante-trois US dollars et quarante-quatre cents (USD 1.179.353,44).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt mille six cent quarante-six US dollars et cinquante-six cents (USD 320.646,56) sans émission d'actions.

L'augmentation de capital a été réalisée par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

A la suite de la conversion et de l'augmentation du capital qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à un million cinq cent mille US dollars (USD 1.500.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais et rémunérations et charge de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de la conversion et de l'augmentation du capital s'élèvent à approximativement deux cent dix mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Hoss, A. Dennewald, K. Panichi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 126A, fol. 10, case 11. – Reçu 147.709 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

J. Elvinger.

(14455/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BETA RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 25.361.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14456/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AIR TOOLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.864.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Pour ordre

Signature

(14434/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AIR TOOLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.864.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 16 février 2001*

\* L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes, la société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

La société EUROTRUST S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(14435/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BEGYVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 69.430.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 février 2001*

En date du 14 février 2001, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Richard Gordon de sa fonction d'administrateur

2. de nommer administrateur Monsieur Rodney Haigh en remplacement de Monsieur Richard Gordon, démissionnaire.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(14452/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALDERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 65.342.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2000, vol. 534, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14436/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALDERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 65.342.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14437/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALDERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 65.342.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 29 décembre 2000:

1. L'intégralité du capital social est représenté.
2. L'Assemblée décide de réduire le conseil d'administration de 6 à 5 personnes.
3. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Heinrich Greven avec effet immédiat de son poste d'administrateur.

Fait à Mamer, le 29 décembre 2000.

W. Müsch / D. Heinen / E. Linkweiler

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14438/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALSACE SAVEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 67.310.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Roland Weller, F-67460 Souffelweyersheim, président

M. Francis Ehrhart, F-67550 Vendenheim

M. Denis Weller, F-67880 Krautergersheim (dont la cooptation a été ratifiée).

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALSACE SAVEURS S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14441/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**A. N. C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.495.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2000, vol. 534, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14442/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**AN DER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 20, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 17.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour AN DER BAKES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14443/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ANTHONY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.500.

La soussignée, ANTHONY MANAGEMENT S.A., Registre de Commerce Luxembourg Section B No. 50.500 atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2000 ont été nommées administrateurs la société BELMANTO GENERAL N.V., 260 Brechtsebaan, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27 New Bond Street, Londres W1S 2RH, Royaume-Uni et a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J. H. van Leuvenheim, conseiller, 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf. Toutes nominations à effet du 4 janvier 2001 en remplaçant sans décharge successivement Madame Muriel E. Dumont, Madame Georgette Pillet et Monsieur Alain Pillet.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14444/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 128S, fol. 15, case 6, que l'article six, concernant la répartition des parts sociales est à modifier comme suit:

«Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe Golinvaux, architecte, demeurant à B-6880 Bertrix, 26, rue du Garinet, quatre-vingt-treize parts sociales .....	93
2.- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2510 Strassen, 21, rue de Kaltacht, trente et une parts sociales .....	31

Total: cent vingt-quatre parts sociales .....

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

E. Schlessler.

(14445/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.



**ARCOTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 5.340.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 que:  
- Monsieur Marcellinus Hendriks, demeurant à Prague (Czech Republic) et Monsieur Eugeniusz Sobieraj, demeurant à Kalisz (Pologne), ont été élu à la fonction d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires.  
- Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14447/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**AUDITA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.163.

—  
Le domicile de la société AUDITA EUROPE S.A., établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 16 février 2001.

Luxembourg, le 16 février 2001.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14448/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**ALDERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 65.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14450/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BELLE-LIGNE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.344.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2001*

- 1) Révocation au poste d'administrateur de Madame Chantal Lacognata.
- 2) Nomination de Madame Giovanna Logiudice au poste d'administrateur.
- 3) Nomination au poste d'Administrateur-délégué de Madame Antoinette Sarica avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour la société

Pour extrait conforme

BELLE-LIGNE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14453/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BEGELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R. C. Luxembourg B 61.435.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2001, vol. 534, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14451/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BELVAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.096.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14454/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BREADSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 12.053.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour BREADSHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14460/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CALLIPIGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.348.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14463/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CANOE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.217.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

(14464/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CANOE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.217.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juillet 2000*

Le capital social de ITL 2.000.000.000,- est converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 1.032.913,80 et est représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour CANOE SECURITIES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14465/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CAVE ROYALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.330.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14470/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**C. I. J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 59.441.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2001, vol. 534, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14477/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**C. I. J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 59.441.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

Signature

(14478/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND.**

Les comptes annuels de CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14466/013/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND.**

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND est un organisme de placement collectif dont le fonctionnement est régi par un règlement de gestion entré en vigueur le 30 avril 1997 et publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 28 mai 1997, modifié la dernière fois par acte rectificatif daté du 8 mars 2000 et publié au Mémorial, le 31 mars 2000.

*Commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises du fonds commun de placement*  
PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises résidant à Luxembourg.

*Administrateurs de la société de gestion*

Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Vice-Président, demeurant à Genève (CH);

Monsieur Peter Armitage, Directeur, demeurant à Genève (CH);

Monsieur N. Parker Simes, Vice-Président, demeurant à Tokyo (J);

Monsieur Farhad Tavakoli, Vice-Président, demeurant à Genève (CH).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14467/013/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CENTAUR INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.541.

**EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69 EUR) représenté par cent vingt-cinq actions (125) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14471/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CIPA S.A., COMPAGNIE D'INDUSTRIES ET DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.915.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 29 décembre 2000*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14479/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CHANDRA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés. . . . .	403.403,- LUF
Perte de l'exercice 1998. . . . .	459.392,- LUF
- Report à nouveau . . . . .	<u>862.795,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14472/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CHANDRA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés. . . . .	862.795,- LUF
Perte de l'exercice 1999. . . . .	301.367,- LUF
- Report à nouveau . . . . .	<u>1.164.162,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14473/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CHANDRA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.411.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 19 février 2001, a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

*Un administrateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14474/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CLOOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.  
R. C. Luxembourg B 6.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

*Pour CLOOS S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14481/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CIGONEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 4.790.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 3 janvier 2001 que:

- ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.
- Monsieur Nic Van Sande, étudiant, demeurant à B-2320 Hoogstraat, a été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
- Le siège social de la société a été transféré à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14476/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**COCOKAMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 135, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.191.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 février 2001.

(14482/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**COCOKAMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.191.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2000,  
assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société, le 5 février 2001 à 9.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour un mandat de 6 ans, en tant que commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007 statuant sur les comptes annuels 2006.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de Madame Anne-Françoise Leroy, Monsieur Eric Stiernon et Monsieur Georges Mathurin, en qualité d'administrateurs et de leur donner décharge pleine et entière de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés comme administrateurs pour un mandat de 6 ans:

- Mademoiselle Virgine Grosbuch, demeurant à L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer

- Madame Noelle Marchetti, demeurant à L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

Est confirmée en sa qualité d'administrateur-délégué: Madame Béatrice Maes.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007, assemblée générale relative aux comptes annuels 2006.

*Pouvoirs de signature:*

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de Madame Béatrice Maes, administrateur-délégué, et Madame Noëlle Marchetti, administrateur.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2000,  
assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société, le 5 février 2001 à 9.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide:

- de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF, pour un montant de 1.250.000,- en euros pour un montant de 30.986,69 EUR avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001;

- de supprimer la valeur nominale des actions émises,
- d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 9 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14483/578/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**COMAST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. RIBETE SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.542.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14485/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**COMSOLVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2001*

La démission de Madame Elisabetta Pinto de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 15 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
COMSOLVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14486/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**EDIFAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.257.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000*

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sonia Rabuiti avec effet au 15 novembre 2000
2. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nicolaas Scholtens avec effet au 29 décembre 2000
3. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Patrice Yande administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature
4. Le Conseil d'Administration sera composé dorénavant de 3 administrateurs, à savoir:
  - Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, Luxembourg, administrateur-délégué
  - Caroline Folmer, employée privée, Luxembourg, administrateur
  - Patrice Yande, employé privé, Luxembourg, administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme  
EDIFAC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14506/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**CHATILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHATILLON S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 486 du 5 septembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros.

2) Augmentation de la valeur nominale des actions d'un virgule vingt-cinq euros (1,25 EUR) à douze euros (12,- EUR) par un versement en espèces et modification subséquente de l'article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de deux millions de francs luxembourgeois, (2.000.000,- LUF) en euros (EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Après cette conversion, le capital social est de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule sept mille quarante-neuf euros (49.578,7049 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent vingt et un virgule deux mille neuf cent cinquante et un euros (421,2951 EUR) pour le porter de son montant de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule sept mille quarante-neuf euros (49.578,7049 EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Les quatre cent vingt et un virgule deux mille neuf cent cinquante et un euros (421,2951 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent trente mille euros (430.000,- EUR) pour le porter de son montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt mille euros (480.000,- EUR), sans émission d'action nouvelles.

*Troisième résolution*

Suite aux deux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (480.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de douze euros (12,- EUR) chacune.»

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les quatre cent trente mille quatre cent vingt et un virgule deux mille neuf cent cinquante et un euros (430.421,2951 EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à dix-sept millions trois cent soixante-trois mille cent cinquante-deux francs luxembourgeois (17.363.152,- LUF).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (245.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Mathis, A.-F. Fouss, R. Rocha Melanda, A. Weber.



Enregistré à Capellen, le 23 janvier 2001, vol. 420, fol. 81, case 8. – Reçu 173.632 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2001.

A. Weber.

(14475/236/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DATACENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 6 décembre 2000 que, sur base de l'article 6 des statuts, il a été décidé:

Pour l'exercice de son mandat de directeur, le conseil d'administration a décidé de donner à Monsieur Xavier Buck le pouvoir d'engager la société, vis-à-vis des tiers, dans la gestion courante de son objet social et notamment:

\* de signer seul tout courrier et donner décharge,

\* d'engager seul la société dans toutes opérations qui n'excèdent pas 20.000,- EUR.

Toutes autres prérogatives requièrent la signature de M. Manuel Marasi et d'un autre administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14489/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DATACENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.200.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14490/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**GRAZIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 24, rue de Gasperich.

—  
*Résolutions de l'associé unique*

L'an deux mille, le trois janvier.

Monsieur Leonardo Graziano, serveur, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'associé unique et propriétaire des 25 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune, représentant le capital social de EUR 12.500,- de la société GRAZIANO, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Leonardo Graziano, préqualifié, est nommé gérant technique du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et il pourra ce concernant valablement engager la société par sa seule signature.

*Deuxième et dernière résolution*

Monsieur Luigi Lancellotti, cuisinier, demeurant à Luxembourg, est nommé gérant technique du restaurant et il pourra ce concernant valablement engager la société par sa seule signature.

L. Graziano

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14549/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - DTT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DELOITTE & TOUCHE GROUP, S.à r.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.927.

—  
EXTRAIT

*Répartition du capital social de la société*

1. Monsieur Philippe Bruneton, ingénieur conseil, demeurant à Olm, cinq cent (500) parts
  2. Monsieur John B. Geggan, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, mille cinq cents (1.500) parts
  3. Monsieur Thierry Hoeltgen, ingénieur conseil, demeurant à Strassen, mille (1.000) parts
  4. Monsieur Maurice Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Ernster, mille cinq cents (1.500) parts
  5. Monsieur Frank Fischer, ingénieur conseil, demeurant à Niederanven, mille (1.000) parts
  6. Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg, cinq cents (500) parts
  7. Madame Barbara Michaelis, réviseur d'entreprises, demeurant à Helmsange, cinq cents (500) parts
  8. Monsieur Vafa Moayed, réviseur d'entreprises, demeurant à Bereldange, mille (1.000) parts
  9. Monsieur Franz Prost, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, mille cinq cents (1.500) parts
  10. Monsieur Benoît Schaus, réviseur d'entreprises, demeurant à Vielsalm (Belgique), mille (1.000) parts
  11. Monsieur Arno Schleich, réviseur d'entreprises, demeurant à Roodt-sur-Syre, mille cinq cents (1.500) parts
  12. Monsieur Edy Schmit, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg, mille cinq cents (1.500) parts
  13. Madame Marie-José Steinborn, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, cinq cents (500) parts
  14. Monsieur Eric Van de Kerkhove, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, mille cinq cents (1.500) parts
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - DTT, S.à r.l.

Signature

Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14493/799/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DE LONGHI PINGUINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 26.177.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2001*

1. Monsieur Stefano Beraldo, administrateur de sociétés, demeurant à Preganziol (TV), Italia, est nommé administrateur de la société, avec pouvoir de signature B;
  2. Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec pouvoir de signature B;
- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI PINGUINO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14494/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DR. PERTHAIN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

R. C. Luxembourg B 48.608.

—  
Le domicile de la société DR. PERTHAIN & PARTNERS, S.à r.l., établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 16 février 2001.

Luxembourg, le 16 février 2001.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14501/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**BYBLOS MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.624.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BYBLOS MARITIME S.A., a 'société anonyme', established at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B number 53.624, incorporated by deed on the 10th of January 1996, published in the Luxembourg Mémorial C number 168 of the 4th of April 1996.

The company has been thrown into liquidation by deed of the undersigned notary on the 7th of December 1999.

The meeting is presided by Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Michelle Delfosse, ingénieur, residing in Tuntange.

The meeting elected as scrutineer Mr Jérôme Cardi, juriste, residing in Strassen.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 350 (three hundred fifty) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision of shareholders to assume personally any possible liabilities of the company which could appear after the closing of the liquidation and not recorded in liquidation accounts.
5. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
6. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting, having taken notice of the report by the auditor to liquidation, approves the report and the liquidation accounts.

The said report, after signature *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for the execution of their mandates.

*Third resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The meeting decides that the shareholders assume personally any possible liabilities of the company which could appear after the closing of the liquidation and not recorded in liquidation accounts.

*Fifth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

*Sixth resolution*

The meeting decides to give all powers to COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, with its registered office in Luxembourg, in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS MARITIME S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.624, constituée suivant acte reçu en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 168 du 4 avril 1996.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à accorder aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision que les actionnaires assument personnellement les dettes éventuelles de la société, qui peuvent apparaître après la clôture de la liquidation et qui ne sont pas reprises dans les comptes de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.
6. Pouvoirs à donner en vue du règlement définitif des comptes de la société et de l'accomplissement de toutes les formalités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve ce rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les actionnaires assument personnellement les dettes éventuelles de la société, qui peuvent apparaître après la clôture de la liquidation et qui ne sont pas reprises dans les comptes de la liquidation.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à la COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, en vue du règlement définitif des comptes de la société et de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, J. Cardi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

J. Elvinger.

(14461/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

### **DODGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an deux mille et un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DODGE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 70 du 14 février 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Carmen Mangen, employée privée, demeurant à Hivange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yvette Schuler, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale.»

2) Conversion du capital social de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) en cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze virgule quatre-vingt-deux euros (198.314,82 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

3) Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq virgule dix-huit euros (421.685,18 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze virgule quatre-vingt-deux euros (198.314,82 EUR) à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) par l'émission de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles sans valeur nominale, et ce:

a) par incorporation au capital à due concurrence de bénéfices reportés et non distribués de la société d'un montant de trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf virgule dix-huit euros (35.489,18 EUR) en attribuant gratuitement des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

b) par un apport en espèces d'un montant de trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-seize euros (386.196,- EUR).

4) Attribution et souscription des dix-sept mille (17.000) actions nouvelles comme suit:

- une (1) action en pleine propriété et seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (16.998) actions en nue-propriété par la société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556;

- une (1) action en pleine propriété et seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (16.998) actions en usufruit par la société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

5) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.

6) Modification de la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) en cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze virgule quatre-vingt-deux euros (198.314,82 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq virgule dix-huit euros (421.685,18 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze virgule quatre-vingt-deux euros (198.314,82 EUR) à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), en émettant dix-sept mille (17.000) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

*Souscription*

Les dix-sept mille (17.000) actions nouvelles ont été attribuées et souscrites comme suit:

- une (1) action en pleine propriété et seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (16.998) actions en nue-propriété par la société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2001;

- une (1) action en pleine propriété et seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (16.998) actions en usufruit par la société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2001.

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

*Libération*

Les dix-sept mille (17.000) actions nouvelles sans valeur nominale ont été libérées comme suit:

a) par incorporation au capital à due concurrence de bénéfices reportés et non distribués de la société, pour un montant de trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf virgule dix-huit euros (35.489,18 EUR);

b) par un apport nouveau en espèces d'un montant de trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-seize euros (386.196,- EUR), qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Suite aux quatre résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale.»

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les 35.489,18 EUR, représentant les bénéfices reportés et non distribués, équivalent à 1.431.630,- LUF, et que les 386.196,- EUR, représentant l'apport en espèces, équivalent à 15.579.108,- LUF.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux cent quarante mille francs luxembourgeois (240.000,- LUF). Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, C. Mangen, Y. Schuler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2001, vol. 420, fol. 84, case 5. – Reçu 155.791 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2001.

A. Weber.

(14500/236/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**CitiMONEY S.A., Société Anonyme,  
(anc. CITICURRENCIES S.A.).**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth of January.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CITICURRENCIES S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, established under the name of CITINVEST LIQUIDITY S.A. by a deed of the notary Reginald Neuman, than residing in Bascharage, on August 7, 1985, published in the Mémorial C, number 270 of September 17, 1985, and whose articles of incorporation have been amended by a deed of the notary Marc Elter, than residing in Luxembourg, on January 20, 1989, published in the Mémorial C, number 58 of March 7, 1989, by a deed of the undersigned notary on November 28, 1991, published in the Mémorial C, number 213 from May 21, 1992 and by a deed of the undersigned notary on August 29, 1997, published in the Mémorial C, number 702 from December 15, 1997.

The meeting is presided by Mr Thierry Leemans, residing in Arlon-Waltzing (Belgium).

The chairman appointed as secretary Ms Rose-Mary Perdreau, residing in Bridel.

The meeting elected as scrutineer Ms Pascale André, residing in Arlon-Waltzing (Belgium).

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II.- Convocations containing the agenda of the meeting have been sent by registered letter to the registered shareholders on January 4, 2001, as has been proved to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, all the one hundred and seventy (170) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'There exists a société anonyme organized under the laws of Luxembourg named CitiMoney S.A.'

2.- Amendment of the first paragraph Article 3 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The purpose of the Company is the creation, administration and management of CitiMoney FCP an investment fund, (the 'Fund') and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.'

3.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The Company is established for an unlimited period of time from the date hereof. The Company may be dissolved prior the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles of Incorporation.'

4.- Amendment of the second paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'Any change in the Board of Directors is subject to the approval of the Custodian Bank of CitiMoney FCP, provided, however, that such approval shall not be unreasonably withheld. In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors and the auditor may meet in general council and may appoint a Director to fill such vacancy until the next general meeting, at which time the shareholders will fill the vacancy on a permanent basis.'

5.- Amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The Board of Directors is invested with the broadest powers to act in the Company's name and to perform and authorize all operations and all acts of administration and disposition in the course of carrying out the Company's purpose, subject to the restrictions provided by law, these Articles of Incorporation and the Management Regulations of CitiMoney FCP.'

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'There exists a société anonyme organized under the laws of Luxembourg named CitiMoney S.A.'

*Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph Article 3 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The purpose of the Company is the creation, administration and management of CitiMoney FCP an investment fund, (the 'Fund') and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.'

*Third resolution*

The meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The Company is established for an unlimited period of time from the date hereof. The Company may be dissolved prior the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles of Incorporation.'

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 9 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'Any change in the Board of Directors is subject to the approval of the Custodian Bank of CitiMoney FCP, provided, however, that such approval shall not be unreasonably withheld. In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors and the auditor may meet in general council and may appoint a Director to fill such vacancy until the next general meeting, at which time the shareholders will fill the vacancy on a permanent basis.'

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend Article 12 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

'The Board of Directors is invested with the broadest powers to act in the Company's name and to perform and authorize all operations and all acts of administration and disposition in the course of carrying out the Company's purpose, subject to the restrictions provided by law, these Articles of Incorporation and the Management Regulations of CitiMoney FCP.'

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at forty-five thousand Luxembourg francs (45.000,- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CITICURRENCIES S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée sous le nom de CITINVEST LIQUIDITY S.A. suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 7 août 1985, publié au Mémorial C, numéro 270 du 17 septembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1989, publié au Mémorial C, numéro 58 du 7 mars 1989, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 213 du 21 mai 1992 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 702 du 15 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Leemans, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Rose-Mary Perdreau, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale André, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique).

Le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II.- Des convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 4 janvier 2001, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cent soixante-dix (170) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de CitiMoney S.A.'

2) Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion de CitiMoney FCP un fonds de placement, (le 'Fonds') et l'émission de certificats ou de confirmation représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.'

3) Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. La société pourra être dissoute auparavant par une résolution des actionnaires prise dans les formes requises par la loi en matière de modification des statuts.'

4) Modification du deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Tout changement dans le conseil d'administration est sujet à l'approbation de la Banque Dépositaire de CitiMoney FCP. Cette approbation ne pourra être refusée sans motif valable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les



autres administrateurs et le commissaire réunis en conseil général ont le droit de nommer un administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine assemblée générale, date à laquelle les actionnaires procéderont à l'élection définitive.'

5) Modification de l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir ou autoriser toutes opérations et tous actes d'administration ou de disposition, de nature à permettre la poursuite de l'objet social, sous les seules restrictions prévues par la loi et par les présents statuts et le règlement de gestion du Fonds commun de placement de CitiMoney FCP.'

L'assemblée ayant délibéré sur l'ordre du jour, le président a soumis au vote de l'assemblée, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de CitiMoney S.A.'

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion de CitiMoney FCP un fonds de placement, (le 'Fonds') et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.'

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. La société pourra être dissoute auparavant par une résolution des actionnaires prise dans les formes requises par la loi en matière de modification des statuts.'

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Tout changement dans le conseil d'administration est sujet à l'approbation de la Banque Dépositaire de CitiMoney FCP. Cette approbation ne pourra être refusée sans motif valable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs et le commissaire réunis en conseil général ont le droit de nommer un administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine assemblée générale, date à laquelle les actionnaires procéderont à l'élection définitive.'

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

'Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir ou autoriser toutes opérations et tous actes d'administration ou de disposition, de nature à permettre la poursuite de l'objet social, sous les seules restrictions prévues par la loi et par les présents statuts et le règlement de gestion du Fonds commun de placement de CitiMoney FCP.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quarante-cinq mille francs luxembourgeois (45.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire ayant exprimé le voeu de signer.

Signer: T. Leemans, R.-M. Perdreau, P. André, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 420, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 2001.

A. Weber.

(14480/236/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**FIOR S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIGESTOR S.A.).**

Siège social: L-2499 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.388.

L'an deux mille un, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIGESTOR S.A., avec siège social à L-2499 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée sous la dénomination MAISONS DE DISTRIBUTION ET

SERVICES S.A., suivant acte notarié du 11 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 305 du 22 juin 1996, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 décembre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.388.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate :

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et variatur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en FIOR S.A.

2. Modification de l'article deux des statuts, par la suppression de la «domiciliation de sociétés».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en FIOR S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIOR S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article deux des statuts concernant l'objet social et de donner à l'article deux la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet social:

- L'activité de mandataire commercial, comptable, administratif et fiscal,
- Tous travaux de commissariat aux comptes,
- Tous travaux de bureaux,
- La prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, la souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêt, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elles détiennent des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'un tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

E. Schlessler.

(14526/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**EDMAROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences.  
R. C. Luxembourg B 55.480.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Les actionnaires de EDMAROSA HOLDING S.A. («la Société»), avec siège social au 2A, rue des Résidences L-2434 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial n° 493 du 2 octobre 1996,

modifiée suivant acte reçu par-devant Maître Georges d'Huart, préqualifié, en date du 21 janvier 1999, publié au Mémorial n° 295 du 28 avril 1999, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures et est présidée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de Président.

L'Assemblée désigne comme Secrétaire Maître Michel Bulach, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur Monsieur Christophe Hubeau, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Le bureau de l'assemblée rédige la liste de présence, qui, signée par les porteurs de procurations représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée aux présentes minutes avec les procurations.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs (LUF 20.000.000,-) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par transformation en capital d'une dette de la Société à concurrence de dix millions de francs (LUF 10.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (LUF 20.000.000,-) à trente millions de francs (LUF 30.000.000,-).

2. Emission de cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent mille francs (LUF 100.000,-) chacune.

3. Souscription et libération des cent (100) actions nouvellement émises.

4. Modification du premier alinéa de l'article 3 des Statuts pour refléter la prédite augmentation de capital social.

5. Divers

IV. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant dûment constituée et convoquée, délibère et vote les résolutions suivantes à l'unanimité.

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par transformation en capital d'une dette de la Société à concurrence de dix millions de francs (LUF 10.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (LUF 20.000.000,-) à trente millions de francs (LUE 30.000.000,-).

Cette augmentation de capital social s'effectue par émission de cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent mille francs (LUF 100.000,-) chacune.

*Souscription - Libération*

Intervient Monsieur Christophe Hubeau, préqualifié, agissant au nom et pour compte de Madame Sanny Scheer-Reider, rentière, demeurant à Senningerberg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2000, laquelle procuration restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par toutes les parties et par le notaire instrumentant.

Lequel intervenant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède et reconnu avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, déclare vouloir souscrire à cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent mille francs (LUF 100.000,-) chacune, et libérer les prédites actions par l'apport d'une créance qu'elle détient sur la Société pour un montant de dix millions de francs (LUF 10.000.000,-).

L'apport de la créance a fait l'objet d'un rapport établi le 21 décembre 2000 par le réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

L'assemblée générale constate que toute l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposée.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente millions (30.000.000,-) de francs, divisé en trois cents (300) actions de cent mille (100.000,-) francs chacune.»

*Frais, évaluation*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la société suite à la présente assemblée générale, est estimé à environ cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (180.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la Présidente a clôturé l'assemblée à 16.30 heures. En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, les membres du bureau de l'assemblée ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, M. Bulach, C. Hubeau, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2001, vol. 416, fol. 47, case 2. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2001.

E. Schroeder.

(14507/228/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**EDMAROSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences.

R. C. Luxembourg B 55.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2001.

E. Schroeder.

(14508/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.806.

In the year two thousand, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 6 of March 2000, inscribed on March 27, 2000 at trade register Luxembourg section B number 74.806, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472, p. 22641 on July 4, 2000.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 50,102 (fifty thousand one hundred and two) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,085,150.- (one million eighty-five thousand one hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,252,550.- (one million two hundred fifty-two thousand five hundred and fifty euros) to EUR 2,337,700.- (two million three hundred thirty-seven thousand seven hundred euros) by the issue of 43,406 (forty-three thousand four hundred and six) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,085,150.- (one million eighty-five thousand one hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,252,550.- (one million two hundred fifty-two thousand five hundred and fifty euros) to EUR 2,337,700.- (two million three hundred thirty-seven thousand seven hundred euros) by the issue of 43,406 (forty-three thousand four hundred and six) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Second resolution*

It is decided to admit to the subscription of the 43,406 (forty-three thousand four hundred and six) new shares, as follows:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for .....	28,885 shares
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for .....	4,810 shares
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for .....	3,505 shares
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for .....	5,154 shares
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for .....	1,052 shares
Total: .....	<u>43,406 shares</u>

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 43,406 (forty-three thousand four hundred and six) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,085,150.- (one million eighty-five thousand one hundred fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,337,700.- (two million three hundred thirty-seven thousand seven hundred euros) represented by 93,508 (ninety-three thousand five hundred and eight) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five hundred thirty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite le 27 mars 2000 au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.806, constituée suivant acte reçu le 6 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472, p. 22641 du 4 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.252.550 (un million deux cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.085.150,- (un million quatre-vingt cinq mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.252.550,- (un million deux cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante euros) à EUR 2.337.700,- (deux millions trois cent trente-sept sept cent euros) par l'émission de 43.406 (quarante-trois mille quatre cent six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles actions par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.085.150,- (un million quatre-vingt cinq mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.252.550,- (un million deux cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante euros) à EUR 2.337.700,- (deux millions trois cent trente-sept sept cent euros) par l'émission de 43.406 (quarante-trois mille quatre cent six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des 43.406 (quarante-trois mille quatre cent six) parts sociales nouvelles, comme suit:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour .....	28.885 parts
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, pour .....	4.810 parts
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, pour .....	3.505 parts
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour .....	5.154 parts
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour .....	1.052 parts
Total: .....	<u>43.406 parts</u>

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 43.406 (quarante-trois mille quatre cent six) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.085.150,- (un million quatre-vingt-cinq mille cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.337.700,- (deux millions trois cent trente-sept mille sept cent euros) divisé en 93.508 (quatre-vingt-treize mille cinq cent huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 63, case 10. – Reçu 437.748 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

J. Elvinger.

(14577/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14578/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**KOJAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14584/607/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**LADBROKE GROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.744.

In the year two thousand, on the twenty-second of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LADBROKE GROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, trade register Luxembourg section B number 58.744, incorporated by deed dated on the second day of April 1997, published in the Mémorial C number 372 of the eleventh of July 1997.

The meeting is presided by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern.

The chairman appoints as secretary Mrs Manuela Bosquee, private employee, residing in Arlon (B).

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Strassen.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of the financial year to be closed on December 31 instead of May 17 and for the first time on December 31, 2000.

2. Amendment of paragraph 1 of article 18 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The business year begins on January 1 and ends on December 31.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to modify the financial year to be closed on December 31 instead of May 17 and for the first time on December 31, 2000.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 18, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The business year begins on January 1 and ends on December 31.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LADBROKE GROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 58.744, constituée suivant acte reçu le 2 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 372 du 11 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mrs Manuela Bosquee, employée privée, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de la société en se terminant le 31 décembre au lieu du 17 mai, et pour la première fois le 31 décembre 2000.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 décembre.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société en se terminant le 31 décembre au lieu du 17 mai, et pour la première fois le 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Seil, M. Bosquee, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

J. Elvinger.

(14585/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**LADBROKE GROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.744.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.  
(14586/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**DIEKIRCH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.699.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14495/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---